

---

Adresse des sans-culottes de la section de Bordeaux, dite des Nations-Libres, qui félicitent la Convention sur ses immortels travaux, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des sans-culottes de la section de Bordeaux, dite des Nations-Libres, qui félicitent la Convention sur ses immortels travaux, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 561;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39892\\_t1\\_0561\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39892_t1_0561_0000_4);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

foile la tiare et les couronnes, vous montre le chemin du triomphe : vous combattez, vous êtes vainqueurs. Grâce vous soient à jamais rendus, généreux défenseurs de la divinité que l'homme libre adore ! Par vous, nous conserverons nos foyers ; par vous, nous aurons une patrie. Dignes émules de vos exploits, déjà les guerriers qui mettent en fuite les aigles réunis de la Prusse et de l'Autriche, ont senti doubler leurs forces au récit de leur courage, et, n'en doutez pas, ils extermineront les brigands ligués du Nord qui, jusqu'ici, n'ont dû la possession de trois de nos villes qu'à la perfidie et à la trahison.

« Quelle plus douce récompense pourrait vous flatter, dignes amis, que celle d'avoir bien mérité de la patrie, d'être inscrits dans ses fastes, non avec les titres pompeux dont les rois décoraient leurs orgueilleux esclaves, mais avec les vertus républicaines qui firent de vous autant de héros.

« Comme vous avez tous également partagé les dangers et la gloire, tous vous méritez également les bénédictions du peuple qui vous doit son salut.

« Vous qui avez quitté généreusement vos femmes, vos enfants, pour vous opposer aux entreprises des brigands dévastateurs !

« Vous qui, sortis des camps où vous étiez en présence d'un ennemi qui a déjà plus d'une fois éprouvé votre valeur, n'avez pas balancé à préférer un péril plus certain pour secourir des départements en proie aux fureurs de la guerre civile.

« Et toi, brave armée de Mayence, toi qui, après avoir dans un climat étranger, fait sentir à des soldats féroces le prix de tes héroïques efforts, en soutenant une ville immense réduite à ses propres forces, à ta constance inébranlable au milieu des horreurs de la famine et d'un siège opiniâtre ; toi qui, après avoir forcé tes ennemis même à t'admirer, à te respecter au sein des malheurs, as volé rapidement à des succès plus utiles.

« Et vous, députés intrépides, vous tous officiers et soldats, qui avez rempli notre espoir, venez, venez embrasser des frères, des amis, qui pour tribut de reconnaissance, vous offriront le chêne civique et leurs cœurs, qui, versant des larmes de joie sur vos armes triomphantes, vous proclameront les restaurateurs de la paix, les vengeurs de leurs pays et la terreur de leurs ennemis.

« Venez aux éclatants témoignages de notre gratitude, nous mêlerons nos pleurs aux vôtres sur les mânes de nos frères péris sous les coups des assassins ! Ah ! plutôt, retenons des larmes inutiles ; ce sont des fleurs que nous répandrons sur leurs tombes, ce sont des lauriers que nous y planterons au lieu de cyprès. Leur mort fut trop belle pour n'en pas être jaloux.

« Venez donc, illustres républicains, vous vivez et nos cœurs sont satisfaits. Libres et heureux par vous, nous cultiverons en paix les fruits de votre victoire, et ces fruits seront votre ouvrage. »

La section de Bordeaux, dite des Nations-Libres, félicite la Convention sur ses immortels travaux, et lui rend grâce de ce qu'un jour plus pur les éclaire. « Honneur, disent-ils, aux sages délégués Baudot, Ysabeau, Tallien et Chaudron-Roussau : leur popularité, les mesures sé-

vères, mais justes, que les circonstances leur ont commandées, rétablissent notre commune dans la sainte réputation qu'elle s'était acquise, et dont elle sera désormais toujours digne par son respect pour vos décrets, et sa soumission aux ordres de vos commissaires. C'est aux sans-culottes du département de Bec-d'Ambès à faire oublier à jamais les muscadins du département de la Gironde. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des sans-culottes de la section de Bordeaux (2).

Adresse des sans-culottes de la section de Bordeaux dite des nations libres, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Les sans-culottes de la section de Bordeaux dite des nations libres, trop longtemps courbés sous le joug honteux des perfides ennemis de la liberté, n'ont pu, dans ces jours de deuil, épancher dans votre sein leur douleur et leurs justes alarmes ; ces infâmes discuteurs du fédéralisme avaient, par leurs discours séducteurs, fasciné les yeux des bons sans-culottes, ou enchaîné par la terreur leur énergie : le peuple fut égaré par eux, mais vos lois protectrices les ont vengés.

« Un jour plus pur nous éclaire : grâce vous soient rendues, citoyens représentants ! Honneur aux sages délégués Ysabeau, Baudot, Tallien et Chaudron-Roussau. Leur popularité, les mesures sévères, mais justes que les circonstances leur ont commandées, rétablissent notre cité dans la haute réputation qu'elle s'était acquise et dont elle sera désormais toujours digne par son respect pour vos décrets et par sa soumission aux ordres de vos délégués. L'erreur est de l'essence de l'homme, le crime ne prend sa place que lorsque l'on s'y livre volontairement ; mais la patrie pourrait-elle enlever aux bons sans-culottes de Bordeaux la place qu'ils avaient méritée dans la Révolution ? Ah ! plutôt, croyez, citoyens représentants, que nos efforts pour le triomphe de la liberté auront en peu de temps effacé des fastes de la République ces traces d'un écart instantané ; si le souvenir en existe encore dans nos cœurs, il ne servira qu'à augmenter en nous la haine implacable que nous avons vouée aux tyrans, aux fédéralistes et à tous ceux qui professeraient des principes subversifs de la liberté, de l'égalité, de l'unité et de l'indivisibilité de la République ; c'est aux sans-culottes du département du Bec-d'Ambès à faire oublier à jamais les muscadins du département de la Gironde.

B. LACARDOUETTE, président ; DAVID, vice-président ; J.-B. CAVAINAC, secrétaire ; R. ROBERT, secrétaire.

« Scellé et timbré par nous, archiviste.

« DESARBRES.

« Bordeaux, le 11 brumaire, Pan II de la République une et indivisible. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 328.  
(2) Archives nationales, carton C 255, dossier 832.